

2010/2985 - Passerelle sur le Rhône entre la Cité Internationale et le quartier Saint-Clair à Caluire - Autorisation de signer une convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la Communauté Urbaine de Lyon (Direction de l'Eclairage Public) (BMO du 01/11/2010, p. 2175)

Rapporteur : M. BUNA Gilles

M. BUNA Gilles, rapporteur : Avis favorable de la Commission.

Mme NACHURY Dominique : Monsieur le Maire, rapidement, nous avons convenu, en Commission Urbanisme, que nous pouvions changer la première phrase de ce rapport. Je redis donc simplement que la passerelle de la Cité internationale était prévue dès l'origine du projet et figurait au programme des équipements publics.

M. BUNA Gilles, Adjoint : J'avais prévu de le rappeler, je vous remercie de le faire, passerelle qui pourrait s'appeler « passerelle de la paix », selon une proposition de Max Bobichon.

M. LE MAIRE : Merci bien, il y en a besoin en ce moment ! Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.
(Adopté.)